

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

# L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . . . 30 c.  
Réclames. . . . . 90  
Faits divers. . . . . 75

**RÉSERVES SONT FAITES**  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :  
A PARIS,  
chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,  
Place de la Bourse, 8.

**ABONNEMENT.**  
Sauf erreur et omission.  
Un an. . . . . 30 fr.  
Six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10  
Poste : . . . . . 5  
De six mois. . . . . 18  
Trois mois. . . . . 10  
On s'abonne :  
A SAUMUR,  
chez tous les Libraires :  
A PARIS,  
chez DONGRELL et BULLIER,  
Place de la Bourse, 8.  
A EWIG,  
Rue Fleischer, 2.

SAUMUR,  
9 Juin 1880.

## Chronique générale.

Si M. Ballue, concurrent de Blanqui, a triomphé dimanche à Lyon, il ne faut pas considérer cette élection comme une victoire pour le gouvernement.  
Blanqui est bien battu ; mais en somme c'est sa doctrine que les électeurs lyonnais ont acclamée. M. Ballue, pour rallier les voix, a dû promettre tout ce que promettait Blanqui, et en première ligne l'amnistie plénière pour tous les condamnés de la Commune. De plus, il ira siéger, non pas dans les rangs opportunistes qui forment la majorité gouvernementale, mais à l'extrême gauche, à côté de M. Beauquier, le député du Doubs, de M. Raspail et de M. Clémenceau. Il ira en somme où fut allé Blanqui lui-même si celui-ci avait été élu.  
Cette élection est donc toujours un acte d'opposition au ministère, comme l'eût été celle de Blanqui, d'autant que M. Ballue, dans tous ses discours, a dû se déchaîner amèrement contre le cabinet : c'était, paraît-il, le seul moyen d'obtenir les suffrages de la démocratie lyonnaise. Le gouvernement n'a pu faire échouer Blanqui qu'en choisissant pour candidat un homme qui représente les mêmes opinions et le même parti.  
Rochefort aurait aussi bien pu envoyer son adhésion à la candidature de M. Ballue, qui, sauf la possession intégrale de ses droits politiques, ne diffère pas beaucoup du citoyen Blanqui.  
Ce n'est donc ni M. Grévy, ni M. Gambetta, ni M. de Freycinet qui peuvent se féliciter de l'élection de dimanche, mais bien le parti radical, dont M. Ballue représente toutes les doctrines et toutes les revendications.

**LE CONGRÈS DES PRÉFETS.**  
Le plus grand désarroi règne au ministère de l'intérieur au sujet des mesures à prendre pour le 30 juin.  
M. le ministre n'est pas satisfait de ses préfets, et les préfets ne sont pas satisfaits de leur ministre.  
L'ingénieur M. Constans a divisé ses délégués en trois catégories.  
Préfets des départements où sont établis des Jésuites ;  
Préfets des départements où sont établies des congrégations enseignantes appartenant à d'autres ordres ;  
Préfets des départements où sont établies des congrégations ayant un autre but que l'enseignement.  
Cette division a été dimanche la cause d'une amusante confusion. M. Constans expliquait longuement, dans son cabinet, à deux préfets, les mesures à prendre pour réduire les Jésuites de leurs départements à l'obéissance ; quand il eut fini, ces deux fonctionnaires lui firent respectueusement remarquer que jamais il n'y avait eu de maisons de Jésuites dans ces départements.  
En somme, nous pouvons affirmer que les instructions ministérielles se résument à ceci :  
Point de quartier pour les Jésuites, établissements d'enseignements ou noviciats ; à ceux-là, le 30 juin, les préfets devront donner un dernier avertissement leur enjoignant de se soumettre aux décrets dans le délai de 48 heures. Les préfets ont ordre d'agir *manu militari* si cela est nécessaire, sans se préoccuper des incidents de procédure ou actes judiciaires.  
En ce qui concerne les autres congrégations — sans distinguer celles qui enseignent et celles qui n'enseignent pas, de congrégations d'hommes ou de congrégations de femmes — avant de procéder *manu militari*, les préfets devront épuiser tous les moyens de conciliation et offrir de se contenter même d'une demande verbale d'autorisation.

Tous les journaux ont annoncé que M. Challemel-Lacour était définitivement nommé ambassadeur à Londres, et que le décret devait paraître à l'Officiel aujourd'hui ou demain.  
La chose — nous pouvons l'affirmer — n'a pas été réglée sans difficultés.  
Le gouvernement avait, en effet, demandé d'abord si le marquis de Noailles serait *persona grata* ; mais le marquis de Noailles, sachant que sa situation près du cabinet serait très-embarrassante, a demandé lui-même à ne pas quitter Rome.  
— On a déposé un rapport sommaire de M. Armand Rivière, député d'Indre-et-Loire, fait au nom de la 20<sup>e</sup> commission d'initiative parlementaire, chargée d'examiner la proposition de loi de M. Camille Sée, relative à la capacité civile de la femme.  
La prise en considération est proposée, mais avec des réserves.  
— Les ultra-radicaux sont, paraît-il, furieux de ce que le gouvernement ait renoncé à choisir la date du 20 juin pour la fête nationale. Aussi ont-ils résolu de fêter, sans le concours des autorités, l'anniversaire du jour où le peuple, envahissant les Tuileries, coiffa le fils de Louis XVI de l'ignoble bonnet rouge.  
Dans différents quartiers de Paris, notamment dans les rues adjacentes au Château-d'Eau, les bons citoyens trouvent en ce moment, chez tous les marchands de vins, des listes de souscriptions destinées à couvrir les frais de cette petite fête révolutionnaire.  
— Le vice-amiral Jauréguiberry, ministre de la marine, vient d'adresser aux gouverneurs de nos colonies des instructions spéciales pour l'application des décrets du 29 mars dernier.  
— La 21<sup>e</sup> commission d'initiative a pris en considération la proposition de M. Martin Nadaud sur la responsabilité des accidents dont peuvent être victimes les ouvriers.  
— La commission d'initiative a adopté la proposition de M. Saint-Martin relative à la liberté du mariage des prêtres.

— On annonce un procès entre le prince Napoléon et les héritiers du regretté Gustave Lambert, mort, on s'en souvient, à la veille de l'expédition qu'il se préparait à entreprendre vers le pôle Nord.  
Le prince Napoléon réclame à la succession une somme de 40,000 francs, qu'il assure avoir versée à titre de souscription à l'époque où Gustave Lambert faisait appel à l'aide des capitalistes.  
Mais le demandeur n'apporte aucune preuve à l'appui de sa créance. Les héritiers ont déjà remboursé de nombreux souscripteurs ; mais ils s'opposent au paiement d'une somme pour laquelle on ne leur présente aucun reçu.  
— Décidément, le vent est aux duels. Le grand Richelieu lui-même, avec son extrême rigueur vis-à-vis des duellistes, ne saurait aujourd'hui où donner de la tête en voyant toutes celles qu'il devrait livrer au bourreau.  
Il faut avouer que depuis longtemps le pays n'avait assisté à un pareil spectacle, et il ne s'en plaignait pas. On avait toujours pensé jusqu'ici que le duel répugnait aux mœurs démocratiques, on s'était trompé et il paraît qu'on se bat aussi bien et même plus en République que sous la monarchie.  
Nous estimons qu'il est des cas où un galant homme n'a pas le droit de refuser une réparation par les armes, mais il semble que lorsqu'il s'agit de controverse littéraire ou de différend politique, la discussion est un argument plus puissant et surtout plus concluant qu'un coup d'épée ou une balle de pistolet.  
Prouver à quelqu'un qu'on a eu le droit de l'insulter en le tuant peut paraître très-probant à quelques amateurs des drames de l'Ambigu, mais, à coup sûr, c'est fort peu logique.  
— L'Electeur de Tarn-et-Garonne annonce que deux jeunes enfants viennent d'être renvoyés de l'école laïque de Saint-Nicolas-de-la-Grave pour l'unique motif d'avoir, selon le

**FEUILLETON DE L'ÉCHO SAUMUROIS.**  
**L'ORPHELINE DU 41<sup>e</sup>**  
(Suite.)  
Le speech de circonstance que j'avais forgé s'en vola de ma mémoire devant ce calme inattendu. Je restai court et ne bégayai qu'un *msa-el-khrir* (bonsoir) très-humble. Néréisse lui répondit par la composition d'un opéra en quatre actes dont la musique est douce à l'oreille délicate. J'en donne gratis la représentation : Silence — pause — soupir — point d'orgue.  
En bonne musicienne, j'interprétais l'opéra. Il me sommait d'expliquer ma conduite. Mettant sur la conscience de Camille toute son iniquité, je lui brodai l'odyssée de notre journée d'une manière comique : un mort en aurait ri.  
Néréisse, glacée comme la Néva, continua d'enfler ses fleurs sans prendre garde à moi.  
Pour réchauffer la température du boudoir, descendue à plus de degrés au-dessous de zéro que le célèbre Mont-Blanc, je clôturai ma narration par cette amende honorable :  
— Ma toute belle, il n'y a vraiment pas dans tout cela de quoi fouetter un chat !  
Et m'appropriant sa guirlande avec une effron-

terie qui voulait dire « frappe, mais parle », je m'en parai.  
Néréisse me laissa ses fleurs ; mais, sans prononcer un mot, elle me prit par le bras et... me mit à la porte.  
Une Européenne m'eût fait pareille avanée, j'aurais été bien honteuse ; venant de Néréisse, elle ne me piqua même pas. Je rentrai dans le boudoir, et, pour la taquiner un peu, je tirai de ma poche l'héliotrope et la bruyère que Camille y avait fourrées en désertant le champ de bataille et lui jetai ainsi ce taïisman :  
— Mademoiselle Messaoud, le bel Anglais vous envoie ce bouquet ; s'il a une vertu particulière, comme il l'affirme, qu'il fasse effet.  
Ma bombe lancée, je me tournai d'un autre côté pour me garer de l'explosion, car explosion il y allait avoir. Apprendre que Henry Kinstone était au fait du tour qu'on lui avait joué, était si vexant !  
— Mignonne, chère mignonne, s'écria-t-elle avec une folle joie, est-ce bien de Henry Kinstone, héliotrope et fougère ?  
Et elle m'embrassait à m'étouffer.  
— Eh ! oui, boudesue, qui ferait accroire qu'elle a un caractère de porcelaine difficile à raccommoder, quand une fleur donnée à propos la défêche. Sais-tu que Camille s'attend à recueillir mes cent-dix ? Elle est en peine de moi.  
— Ne lui dis rien de ceci.

— Sois-en assurée... Qu'est-ce qui brille au bec de Chérie ?  
La gentille perruche, qu'on laissait voler de çà de là dans le boudoir, passait de redoutables inspections pour les bijoux dont elle s'emparait et qu'elle becquetait jusqu'à ce qu'ils fussent informés.  
Elle s'était saisie d'une large bague. Je la lui retirai. La bague était chiffonnée. Néréisse n'en avait pas de gravée à ses initiales. J'examinai l'H et le K creusés dans le chaton. Thalée me l'enleva. Courroucée de sa hardiesse, je tu'en plaigais à Néréisse qui prétendit ne s'en être pas aperçue, mais ne fit point à Thalée me rendre la bague qu'elle lui reprit en me disant : « Yoné va la bâtonner pour son insolente audace. »  
— D'exécuter tes ordres !... décochai-je.  
Les paupières de Néréisse s'abaissèrent : ses yeux mi-clos étaient enflammés d'un feu sombre. Elle prit son sifflet.  
— Ne siffle pas Yoné, lui dis-je, ou tu te châtieras sur les épaules de Thalée, car, en bonne justice, la moitié des coups de matraque qu'on lui applique revient à la maîtresse qui la commande.  
— Tu devines tout, Héléne.  
— Malheureusement non... ou trop tard. Je pressens quelque chose de terrible... Néréisse, cette bague n'est pas à toi, c'est une des bagues de Henry Kinstone... comment se fait-il que tu l'aies ?

Une teinte éarminée colora ses joues ; elle baillotta :  
— Qui te dis... ? D'où penses-tu... ?  
— Dénies-tu qu'elle lui appartienne ?  
— Oui...  
— Et qu'elle lui ait appartenu ?  
— Non ! s'écria-t-elle résolument en portant la bague à sa bouche et la baisant. C'est bien sa bague ; il m'aime, je l'aime. L'héliotrope et la fougère, symboles d'amour sans fin et de discrétion absolue, nous ont unis, nous sommes fiancés, il m'épousera, je serai sa femme.  
— Sa femme ! toi la femme d'Henry Kinstone ! mais c'est une folie !... Ton père ne consentira jamais à ce mariage. Fier, orgueilleux de son rang, de ses richesses, de sa race, Mohamed, qui hait les chrétiens, méprisera l'alliance d'un simple gentleman ; ton éducation la rend d'ailleurs impossible. Néréisse, tu t'es menée de moi : j'attendais mieux de ton amitié. Ce manque de franchise me fait votre complice — complice à mon insu, car si j'avais connu ton attachement pour Henry Kinstone, je ne t'aurais pas reçu à la maison quand tu l'y trouvais — mais enfin complice, puisqu'indirectement je vous rapprochais, et te voilà cause que le Caid m'accusera de trahison, lorsqu'il découvrira que sa fille, sous mon toit, s'est oubliée au point d'aimer un étranger, un Anglais, un Henry Kinstone !...





